

# Règlement du centre d'escalade MAGNET- Niederwangen



## 1. Généralités

Pour plus de simplicité linguistique, la forme masculine sera utilisée dans ce règlement. Elle désigne aussi bien les utilisateurs femmes que hommes de notre centre.

Ce règlement vise en première ligne la prévention des accidents, l'hygiène et l'ordre. Il doit être soigneusement lu par chaque utilisateur. Il peut aussi être téléchargé depuis notre site Internet ([www.klettern-bern.ch](http://www.klettern-bern.ch)).

Tout grimpeur, dans cette salle, doit avoir pris connaissance de ce règlement et doit le respecter. En cas de non-respect du règlement, le personnel du Magnet se réserve le droit d'exclure le grimpeur. Aucun remboursement ne pourra dès lors être exigé du grimpeur fautif.

En cas de non-respect répété des règlements, l'utilisateur pourra être exclu définitivement du Magnet. Dans ce cas, les possesseurs d'un abonnement se le verront retirer et n'auront aucun droit à un remboursement.

## 2. Sécurité

**2.1. L'utilisation de la salle est à la responsabilité des utilisateurs! Chaque grimpeur est conscient que l'escalade en salle comporte des risques qui ne peuvent pas être totalement évités par les responsables de la salle même lorsque toutes les normes de sécurité sont respectées.** Par grande fréquentation de la salle, un contrôle réciproque est hautement recommandé. Évitez les collisions et les zones de chute. **Grimper au Magnet exige une totale concentration lors de l'escalade et de l'assurage.**

**2.2. Parlez des erreurs! Rendez les autres utilisateurs attentifs à leurs erreurs.**

**2.3. N'assurez qu'avec un équipement sûr.**

**2.4. Les néophytes ne peuvent pas utiliser la salle d'escalade seuls.**

Des cours d'initiation sont proposés par le Magnet. Vous trouverez de plus amples informations sur le site [www.klettern-bern.ch](http://www.klettern-bern.ch) ou dans les brochures du Magnet.

**2.5. Les formateurs/accompagnateurs externes** engagent leur responsabilité personnelle envers la salle d'escalade en signant une déclaration respectant les directives de CIME ([www.kletteranlagen.ch](http://www.kletteranlagen.ch))

**2.6.** Il est strictement interdit de faire une quelconque modification sur les murs d'escalade (par exemple, déplacer des prises ou ajouter des dégaines, etc.).

**2.7.** Seul le matériel de sport de montagne attesté par les normes officielles (normes CE) peut être utilisé pour l'escalade dans la salle.

## 3. Escalade en tête

**3.1. La corde doit mesurer au moins 30 mètres!**

**3.2. Le grimpeur et son assureur se contrôlent mutuellement avant chaque voie.** Les baudriers sont-ils correctement enfilés? Les sangles de la ceinture et celles des cuisses passent-elles trois fois dans la boucle? Le grimpeur est-il correctement attaché? L'assureur a-t-il bien fait son demi nœud d'amarre? Les mousquetons sont-ils vissés? Une attention particulière est requise avec les systèmes de freins bloquants (GriGri, Tre, etc.). Avant de grimper, il est recommandé de tirer sur la corde, afin de vérifier que celle-ci se bloque en cas de chute. Il est également nécessaire d'être certain que l'assureur connaisse le fonctionnement et les applications du système d'assurage qu'il utilise. Il faut aussi qu'il l'ait déjà expérimenté avant. En principe, le Magnet déconseille l'utilisation de système de freins bloquants pour l'escalade en tête.

**3.3.** L'assureur doit assurer le grimpeur à une distance de 1 mètre (max. 2,5 mètres) du pied des voies. **Il est interdit, pour des raisons de sécurité, d'assurer dans une position assise ou couchée. Les grandes différences de poids entre les partenaires doivent absolument être prises en compte. À partir d'un facteur plus grand que 1,3.**

**3.4.** La corde doit être passée dans toutes les dégaines, quand le grimpeur est en tête. Le risque de chute au sol est présent jusqu'au cinquième spit.

**3.5.** Il est interdit d'utiliser ses propres dégaines. Les spits sans mousquetons ne peuvent pas être employés. L'emploi des plaquettes pour l'escalade peut entraîner des accidents ou des blessures.

**3.6.** La communication ciblée évite les malentendus. Informez toujours vos partenaires avant de se laisser aller dans la corde.

**3.7.** Il est interdit de faire descendre le grimpeur rapidement. Lors de la descente, l'assureur est responsable de ne pas heurter ou blesser une tierce personne.

**3.8.** Descendre en rappel n'est autorisé que dans le cadre des cours et aux endroits prévus à cet effet.

**3.9.** Il est interdit de grimper en solo. (Sans corde, il est autorisé de grimper jusqu'à 1,5 m du sol).

**3.10.** Chaque grimpeur doit être conscient qu'une prise peut tourner ou dans des cas extrêmes se casser. Les grimpeurs sont, à cet égard, responsables en cas de blessures.

3.11. Ne restez pas dans la zone de chute, au-dessous des grimpeurs.

## 4. Grimper en moulinette

4.1. Grimper en moulinette n'est autorisé que dans les voies verticales ou légèrement déversantes (danger de pendule dans les dévers !)

4.2. La corde doit être passée dans le mousqueton du relais **et dans une dégaine supplémentaire** dans la voie.

4.3. Les cordes fixées dans les voies pour des cours peuvent être utilisées, à condition qu'elles soient libres. (Demander la permission au moniteur ne coûte rien :-))

4.4. Il est interdit de passer deux cordes dans le mousqueton du relais.

4.5. Lorsque la voie escaladée en moulinette n'est plus utilisée, la corde doit être retirée.

## 5. Bloc

5.1. Grimper sans corde n'est autorisé que dans la zone de blocs. Lors d'une faible fréquentation de la salle, il est possible d'escalader les murs sans corde jusqu'à la hauteur de la première dégaine (hauteur des pieds, max. 1,5 m). Les grimpeurs de bloc laissent évidemment, dans ce cas, la priorité aux utilisateurs des murs de grimpe.

5.2. Dans la zone de blocs, seule la magnésie mise à disposition dans les récipients placés à proximité des blocs peut être utilisée. **Il est défendu de grimper avec son propre sac à magnésie** (occasionne trop de poussières).

5.3. Il est interdit de se coucher ou de s'asseoir sur les matelas de réception. Celui qui ne grimpe pas doit prendre place sur les bancs ou sur les cubes.

5.4. Il faut contrôler que personne ne soit sur les matelas avant de sauter. Une attention particulière doit être observée avec les enfants.

5.5. Lors de passages exposés, se laisser parler par son partenaire.

## 6. Enfants

6.1. Les enfants au-dessous de 14 ans ne peuvent grimper qu'accompagnés d'un adulte ou dans le cadre d'un cours.

6.2. **Ne demandez pas trop aux enfants!** Les enfants ont une capacité à la concentration limitée et peu de force dans les mains.

6.3. **Faites attention aux différences de poids. L'escalade est dangereuse à partir d'un facteur de 1.3** entre l'assureur et le grimpeur.

6.4. Il est interdit de jouer et de courir dans la salle d'escalade et dans la zone de blocs. Le Magnet est une infrastructure sportive comportant les risques habituels de blessures. Il n'est en aucun cas une place de jeux.

## 7. Groupe

7.1. L'accompagnateur d'un groupe est totalement responsable de ses participants. Afin de le décharger, nous conseillons d'engager un moniteur du centre d'escalade (voir [www.klettern-bern.ch](http://www.klettern-bern.ch)).

7.2. Il est interdit de réserver ou de fermer une paroi ou un secteur.

## 8. Cours

8.1. Les participants à un cours doivent se plier aux instructions du moniteur.

## 9. Grimpeurs confirmés

9.1. **Aidez-nous à éviter les accidents ! Rendez les autres utilisateurs attentifs à leurs erreurs.** Le personnel effectue quelques contrôles de sécurité. Grâce à votre expérience, vous pouvez nous aider à repérer les problèmes et à éviter les accidents. Vous avez la possibilité, soit de conseiller vous-même les grimpeurs qui commettent des erreurs, soit d'informer le personnel du centre.

## 10. Matériel

10.1. Chaque usager est responsable de l'état irréprochable de son propre matériel d'escalade. Celui-ci doit répondre aux normes actuelles UIAA.

10.2. Il est impératif d'avertir le personnel du centre, si une quelconque détérioration dans la salle est observée (dégaines, prise dévissée, relais etc.).

## 11. Personnel

11.1. Veuillez spontanément présenter votre abonnement ou payer votre entrée à la caisse.

11.2 **Aucune réduction ne sera accordée sans la présentation d'une pièce d'identité.** Pas d'entrée sans présentation de l'abonnement!

11.3. Les instructions du personnel sont à respecter dans tous les cas.

11.4 Le personnel n'est ni tenu, ni en mesure de contrôler constamment si les usagers assurent correctement.

11.5. Le personnel est tenu d'annoncer tout vol et acte de vandalisme commis par des tiers à la police.

## 12. Horaires

12.1. La salle d'escalade est à votre disposition durant les horaires d'ouverture actuels.

Cependant certains secteurs ou, en cas d'urgence, toute la salle peuvent être fermés (équipement de voies, modifications, compétitions, organisations, etc.).

Ces cas particuliers sont annoncés à l'avance.

## 13. Règlement pour les abonnements

13.1. Les propriétaires d'un abonnement ne peuvent pas exiger un remboursement lorsque la salle est totalement ou partiellement fermée.

13.2. Les cartes à 10 entrées sont transmissibles, alors que les abonnements de 3, 6 ou 12 mois sont nominatifs et donc non transmissibles.

13.3. En cas de perte, les abonnements sont restitués. Les cartes anonymes à 10 entrées ne le sont par contre pas.

13.4. L'abonnement peut être suspendu en cas d'absence prolongée (uniquement en cas d'accident ou de maladie) de plus de quatre semaines. La suspension doit être demandée avant l'absence. Aucun remboursement ne peut être accordé après l'absence. Le remboursement se fait sous forme de prolongation de l'abonnement. Un certificat médical est indispensable.

13.5 Aucun remboursement ne peut être accordé en cas d'absence professionnel ou privé.

## 14. Ordre et propreté

14.1. Pour des raisons d'hygiène, l'escalade à pieds nus est interdite. Afin de protéger la structure des murs, seuls les chaussons d'escalade ou des chaussures de gymnastique propres sont autorisés.

14.2 **L'utilisation de magnésie en poudre n'est pas propice à l'aire pure et donc pas recommandé.** Nous conseillons l'usage de balles de magnésie ou de magnésie liquide. Ces deux produits sont en vente à la caisse.

14.3 .Il est strictement interdit de fumer dans le centre d'escalade. Devant l'entrée principale se trouve une zone pour les fumeurs avec des cendriers.

14.4.L'accès à la salle est interdit aux personnes qui sont sous l'emprise de médicaments, d'alcool ou de drogues.

14.5 **.L'accès aux chiens ou à d'autres animaux est interdit dans le centre d'escalade.**

14.6 .Nous vous prions de ne pas manger, ni boire sur les matelas de blocs ou dans les zones d'escalade.

14.7.La salle d'escalade, les toilettes, les vestiaires, les douches ainsi que le reste du centre doivent être propres. Dans la salle, des poubelles et des box de recyclage de pet sont à disposition. SVP ne jetez les bouteilles de pet que vides et écrasées.

14.8.Lors de l'escalade avec la corde et lors de l'assurage, il n'est pas permis de téléphoner, ni d'écouter de la musique au walkman ou MP3.

## 15. Responsabilité

Le centre d'escalade ne prend aucune responsabilité ni en cas d'accidents sur des personnes, ni en cas de détériorations ou de vols de matériel ou d'objets de valeur dans les vestiaires. Celui qui occasionne des dommages ou blesse des personnes est totalement responsable de ses actes. Le Magnet, centre d'escalade sportive, décline toute responsabilité, dans tous ces cas.

